



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 07 juillet 2015 à 9 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Corinne ARNOUD

Elus présents : Corinne ARNOUD, Raymond BALLOT, Daniel BELIARD, Damien CLERGET, Serge DOUDOU, Pascal DUCRET, Christophe LEMONIER, Claude MAIRE,.

Elus excusés : Marie Claire LACOUR, Jean Luc FRICHET, André GAUTHIER, Daniel MEYER

Autres présents : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Travaux : état d'avancement,
- Raccordement de la commune de Valay : convention de vente en gros et convention financière,
- Gestion du personnel : embauche,
- Remboursement abonné,
- Remise exceptionnelle fuite après compteur,

1. Approbation du PV de la séance précédente.

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Corinne ARNOUD est nommée secrétaire de séance.

2. Travaux

M. BELIARD fait le point sur les travaux en cours et à venir.

Tout d'abord les travaux de Montagney (rue de Bresilley et rue de la Louvière) sont achevés (entreprise DEAL), ainsi que ceux de Mazerolles le Salin, route de Vaux les Prés (Entreprise LACOSTE).

Ensuite, les travaux de Placey ont débuté (Entreprise LACOSTE), ainsi que ceux de Lanterne Vertière (entreprise DEAL).

Enfin la station de filtration est en cours d'essai, pour un remise en route prochaine.

Concernant la liaison avec le syndicat de Courbet, elle est en service, en mode manuel. En effet des difficultés importantes persistent avec Orange pour la mise en place d'une ligne téléphonique à Vregille permettant la mise en route de la télégestion.

Pour information la liaison avec Chenevrey est opérationnelle (vente d'eau en gros à la commune)

Les autres chantiers à venir, sont programmés début septembre. Il s'agit du renforcement rue du chêne béni à Pelousey, par l'entreprise DEAL, route de Magney à Chancey par l'entreprise Bonnefoy, et rue de la cure à Ferrières les Bois ainsi qu'à Louvatange rue de la Libération et du noyer par l'entreprise Climent de Saône.

3. Raccordement de la commune de Valay

Le président rappelle le contexte de la distribution d'eau sur Valay.

La commune de Valay assure la production et distribution d'eau potable sur son territoire. Elle compte 686 habitants. L'exploitation est confiée à la société SAUR, par un contrat d'affermage qui atteint son terme cette année.

La ressource est la source de la Tourouge. Une DUP date du 6 octobre 1975 et a été actualisée le 2 mars 1996. La capacité est de 12m³/h

La commune dispose d'une station de traitement physique simple et désinfection. Des cuves à charbons actifs sont en place. Du WAC est utilisé dans le process.

La commune possède un réservoir sur Tour d'une capacité de 200m³ et une bache de stockage à la station de traitement de 13m³.

La commune compte 8 km de canalisations principalement en fonte. De nombreux travaux récents ont eu lieu sur le réseau. Le rendement du réseau est de 81% en 2013.

La qualité de l'eau est bonne sur le plan de la bactériologie. Néanmoins sur le plan physico chimique, la qualité est insuffisante. La source présente des problèmes de turbidité, très variables dans le temps. Des dépassements en pesticides sont réguliers.

Les volumes d'eau moyens prélevés sur la ressource sont de 38 000 m³ par an. Le volume journalier moyen est de 105 m³ par jour.

Il conviendrait de réaliser des travaux pour mettre en place au moins un décanteur lamellaire, voire de modifier plus profondément le traitement. Les filtres à charbons actifs ne permettent pas aujourd'hui de traiter les pics de pesticides. L'utilisation du WAC pose le souci de présence d'aluminium dans l'eau.

La commune ne dispose pas de solution d'interconnexion de secours.

La commune a souhaité étudier la possibilité de raccordement au Syndicat intercommunal des Eaux du Val de l'ognon. Les services techniques du syndicat ont réalisé un avant projet pour le compte de la commune.

En effet, le syndicat des eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) dispose d'une conduite DN 150 mm qui alimente la commune de Venere.

L'eau provient du réservoir de Bonboillon (70), lui-même alimenté par le réservoir du Mouterot (25). La ressource est celle de Courchapon, qui dispose des réserves suffisantes pour palier au besoin de cette nouvelle commune.

Cette ressource est sécurisée par celle de Saint Vit, elle-même sécurisée par la Ville de Besançon.

Le projet consiste donc en la pose d'une canalisation, entre la commune de Venere et la commune de Valay, pour alimenter le réservoir de Valay, ainsi que la rénovation du réservoir. (estimation de 500000 euros H.T de canalisation et 100 000 euros HT pour le réservoir)

La commune est favorable sur le principe à cette interconnexion. Plusieurs réunions ont eu lieu, notamment avec le financeurs qui ont validé ce projet. (aides de 65% sur les canalisation et 55% sur le réservoir)

Le président propose donc une convention qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'alimentation permanente en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) au profit de la commune de Valay, cette dernière ayant abandonnée sa source.

Le président fait lecture de cette convention qui prévoit une vente d'eau en gros à 0.62 euro par m3 H.T. auquel s'ajoute une redevance prélèvement de 0.058 euro par m3.

Le président présente en parallèle une convention financière avec la commune. En effet, la commune n'a plus de capacité d'emprunt et la trésorerie de Gray ne tient pas compte du fait que la commune, malgré l'achat en gros dégagera des marges de manœuvre pour rembourser un emprunt.

Le président propose donc, dans un souci de solidarité et d'efficacité par rapport aux enjeux de santé publique, que le syndicat soit maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, assume un emprunt sur 10 ans à taux zéro proposé par l'agence de l'eau. Ainsi, la commune remboursera la part non subventionnée sur ces dix années, à compter d'avril 2017.

Le Bureau Directeur, l'exposé de son Président entendu et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition du Président,
- d'autoriser le Président à signer les conventions

Le bureau valide les demandes d'aides financières attenantes à ce projet.

(Délibérations prise à l'unanimité)

4. Embauche

Le président explique que M. DUBOS, s'est mis en disponibilité, du fait de ses problèmes physiques, qui ne lui permettaient plus de conserver son poste de travail.

Par conséquent, il explique qu'un recrutement a été lancé pour trouver un adjoint au chef de l'équipe travaux. En effet, ce recrutement est l'occasion de restructurer l'équipe travaux. Après entretien, il propose de retenir M. Alexandre DUCRET de Sauvagny pour le poste.

Le bureau autorise donc le Président à réaliser cette embauche et à réaliser les formalités administratives correspondantes. A noter que M. DUCRET Pascal n'a pas pris part aux échanges ni au vote, du fait du lien de parenté avec le nouvel embauché.

5. Remboursement abonné

Le Président informe le Bureau Directeur qu'il y a eu une erreur d'inversion de compteur commise lors de la création du branchement d'eau en juillet 2006 entre 2 abonnés résidant à SORNAY 70150 7 et 9 Route de Banne.

Le Président indique que la consommation des deux abonnés n'était pas identique et que l'abonné A a réglé à tort la consommation de l'abonné B qui était supérieure à sa consommation, soit 1929 m3 pour un montant total de 2709.28 € TTC au lieu de 663 m3 correspondant à un montant total de 920.62 € TTC soit une différence de 1788.66 € réglés à tort.

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De rembourser l'abonné A de la différence pour un montant total de 1788.66 € TTC.
- D'établir une facture de régularisation d'un montant de 692.74 € TTC à l'abonné B conformément à l'article L.137-2 du code de la consommation.

6. Remise exceptionnelle

Le Président informe le Bureau Directeur qu'une fuite a eu lieu sur le branchement d'eau du cimetière de la commune de Champagny 25170 suite à une purge défectueuse.

La consommation constatée est de 647 m³ en date du 11 juin 2015 pour une consommation moyenne habituelle de 6 m³ pour l'année.

Le Président indique que Le Maire de la commune de Champagny sollicite un dégrèvement sur la prochaine facture d'eau du branchement du cimetière n° PATBP0128.

Le Bureau, l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accorder une remise exceptionnelle de 300 m³ pour le branchement d'eau n° PATBP0128.
- De déduire cette remise lors de l'émission de la prochaine facture d'eau.

7. Divers

Une rencontre avec la SAFER et la chambre d'agriculture a eu lieu concernant les captages de Saint Vit. Le but était de définir comment travailler ensemble pour mieux maîtriser sur le long terme, les cultures pratiquées autour des puits et aller au-delà de l'arrêté préfectoral pour favoriser la mise en place de culture biologique ou limiter les intrants par des cultures ou pratiques culturales différentes.

Une réunion sera organisée avec la commune de Saint Vit à la rentrée, en Septembre.

**INAUGURATION DE LA SALLE DES FILTRES et
VISITES DES SITES LE 18 SEPTEMBRE 2015, à partir
de 10h30 à COURCHAPON**